

REUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Le 25 août 2017, le premier septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 25 août 2017*

Présents : M. DESLANDES, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, M. BOURGEAU, M. BARBOT Pierrick, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Absents excusés : Mme FOUCHER, Mme PLANCHENAULT.

Secrétaire de séance : M. LETHIELLEUX Jean-Michel

Intervention de M. Pascal LUSSEYRAN

Le Conseil Municipal a décidé de donner le nom de Rond-point Jacques LUSSEYRAN à la place du monument aux morts, lors de la commémoration du 11 novembre prochain. Monsieur Pascal LUSSEYRAN expose au Conseil la vie de son frère Jacques LUSSEYRAN résistant et écrivain 19 septembre 1924 - 27 juillet 1971

A- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

1. PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS
Madame BRUNET Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Lecture publique ôculture »
2. CONFERENCE DES MAIRES Prochaine réunion le 11 septembre
3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE RENDU Prochaine réunion le 21 septembre
4. Suivi du COPIL "Devenir de Rives Gabare" Prochaine réunion le 5 septembre

B- COMMUNE

COMMISSIONS:

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET TOURISME

- a) Planning utilisation Salle de Sport suite réunion du 29 août
Monsieur FREULON Conseiller Municipal, informe le Conseil que le planning d'utilisation de la salle de sport pour la saison 2017/2018 a été élaboré avec les associations utilisatrices.
- b) Ecole Transport le mercredi midi
La commission informe le Conseil que la navette le mercredi midi à Juvardeil pour accompagner les enfants inscrits au centre de Loisirs de Châteauneuf sur Sarthe « Aerofolizes » sera opérationnelle dès le 6 septembre 2017.
La prestation sera facturée par le centre de loisirs de Châteauneuf-sur-Sarthe à la Mairie de Juvardeil.
- c) Subventions 2017 Hand Tennis Animajuv
Le conseil décide de reporter le sujet.
- d) Lettre n°2
La lettre sera à distribuer le week-end des 16 & 17 septembre 2017.

VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

a) Service civique recrutement pour novembre

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint informe le Conseil que la commune est agréée pour une durée de trois ans à compter du 10 juillet 2017 au titre de l'engagement de Service Civique.

Deux missions principales seront ainsi proposées au volontaire qui sera recruté :

1> Mission d'animation et de développement de nouveaux services pour les habitants :

- Temps d'activités périscolaires : Nous souhaitons développer et consolider les activités proposées aux enfants de l'école. Le volontaire secondera les agents déjà impliqués dans ces activités.
- Création d'un nouveau service jeunesse : Les jeunes de la commune et le conseil municipal souhaitent mettre en place un nouveau foyer des jeunes. Le volontaire sera chargé de piloter avec les élus et les agents la mise en place de ce nouveau service.
- Renforcement des services d'animation pour les jeunes juvardeillais-es : La commune souhaite proposer de nouveaux moments d'animation. Le volontaire sera chargé d'animer les temps d'activités.

2> Mission d'accompagnement des usagers : Dans un contexte où les démarches administratives sont de plus en plus complexes et souvent sous format numérique. La mairie de Juvardail proposera une aide qui devrait permettre aux administrés de pouvoir entreprendre sereinement leurs démarches administratives du quotidien et ainsi être accompagnés dans la transition numérique.

Profil de poste :

- Etre âgé de 18-25 ans
- Etre titulaire d'un permis B
- Avoir son brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)
- Début de la mission : 1^{er} novembre
- Durée : 8 mois (24 heures/semaine)
- Indemnités : 577 euros/mois

b) TAP « Activité Sport »

La Commission a prévu une réunion de travail sur ce sujet demain samedi 2 septembre.

PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

a) HYDRATOP Déclaration d'existence Exutoires pluviaux du bourg

M. FOULONNEAU Maire adjoint informe le Conseil que la déclaration d'existence d'exutoires pluviaux sur le Bourg de Juvardail a été réalisée par le Bureau d'études Hydratop. La déclaration doit être maintenant validée par l'Agence de l'Eau.

PATRIMOINE BATI ET URBANISME

a) Eglise : Rapport de visite des Cloches

- Le rapport sera étudié en commission.

- M. DESLANDES Maire Adjoint dépose sur le bureau l'offre de l'entreprise GOUGEON à VILLEDOMER 37110 9bis, rue du Paradis. Il précise que la proposition de l'entreprise GOUGEON relative à la vérification et l'entretien de l'installation des cloches à l'église se compose de : 4 Appareils de mise en volée, 3 appareils de tintement, 1 centrale et 1 cadran.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1er :

ACCEPTE la proposition de l'entreprise GOUGEON 9bis, rue du Paradis 37110 VILLEDOMER qui s'élève à 180.00 € HT ;

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer le devis.

b) Logement 9 place de la mairie Convention d'occupation précaire jusqu'au 21 août 2017

Le Conseil Municipal, DECIDE de mettre gracieusement à disposition de l'Association « Solidarité Migrants d'une rive à l'autre » représentée par Mme DESLANDES Mireille Présidente, à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, le logement sis 9, Place de la Mairie, comprenant :

- au rez-de-chaussée : couloir entrée, un salon - séjour, cuisine, deux chambres, WC ;
- à l'étage : une chambre et une salle de bain
- dépendance : un grenier.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des adjoints pour signer la convention d'occupation précaire du logement 9 Place de la Mairie à conclure avec l'Association « Solidarité Migrants d'une rive à l'autre » représentée par Mme DESLANDES Mireille, Présidente.

c) Parcelles D 845 ET 873, 9 317m² "La Chaperonnière" Offre d'achat de ?

Le Conseil Municipal, décide de solliciter une évaluation auprès des services des Domaines.

C.C.A.S.

a) AXA propose "La santé communale"

Mme ALLARD Conseillère Municipale membre du C.C.A.S. expose au Conseil la proposition d'AXA. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

DELIBERATIONS :

1. SOCIETE FLASH POMONE "La Cochetière" LES HAUTS D'ANJOU Avis sur l'extension d'une unité de fabrication de pâtisseries

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Préfecture a prescrit par arrêté en date du 29 juin dernier l'ouverture d'une consultation du public du 25 juillet au 25 août inclus, sur la demande présentée par la Société POMONE en vue de l'extension d'une unité de fabrication de pâtisseries, située à « La Cochetière » CHAMPIGNE 49330 LES HAUTS D'ANJOU.

Il précise que le Conseil Municipal de la commune d'implantation est consulté, de même que celui de Juvardeil, située dans le rayon d'un km autour du périmètre de l'installation concernée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DONNE un avis favorable à la demande de la Société FLASH POMONE pour l'extension d'une unité de fabrication de pâtisseries située à « La Cochetière » CHAMPIGNE 49330 LES HAUTS D'ANJOU.

2. MARCHÉ MAITRISE D'OEUVRE Rénovation énergétique - Amélioration accessibilité

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2017 approuvant les travaux de rénovation énergétique du bâti (Mairie, Bibliothèque, Cantine scolaire, Logement et Ecole) et d'amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2017 autorisant l'engagement d'une procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée avec possibilité de négocier, dans le cadre du projet de Rénovation énergétique du bâti et l'Amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, rappelle que les critères retenus pour le jugement des offres étaient les suivants :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION / SOUS-CRITÈRES / ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION		PONDÉRATION
N1	Prix des prestations, apprécié sur la base du montant en € HT du marché indiqué à l'acte d'engagement,	35%
N2	Valeur technique de l'offre, appréciée sur la base des informations fournies dans le dossier technique :	65%

	➤ méthodologie proposée, planning détaillé de la mission (étapes, réunions, temps de validation), temps passé par phase en nombre de jours et modalités de communication et de concertation (avec les usagers, les acteurs sociaux économiques et les partenaires)	➤ 30%
	➤ compréhension de la commande (contexte et enjeux), force de proposition	➤ 15%
	➤ Moyens humains, organisation, chef de projet, références (qualifications, compétences et expériences des intervenants)	➤ 20%

Il présente les tableaux d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique du bâti (Mairie, Bibliothèque, Cantine scolaire, Logement et Ecole) et d'amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions de la Commission d'appel d'offres et le choix de la maîtrise d'œuvre ci-dessous :

Cotraitant n° 1

Yves HUBERT Architecte DPLG, 33 rue Lionnaise 49100 ANGERS s'élevant à 19 593.01
p HT soit 21 552.31 p TTC ;

Cotraitant n° 2

Fabrice HUBERT Economiste 4 allée des Noyers 49140 VILLEVEQUE s'élevant à 4 724.99
p HT soit 5 197,49 p TTC ;

Cotraitant n° 3

BatiMgie 9, Boulevard du Ronceray 49100 ANGERS s'élevant à 7 527.00 p HT soit
8 279,70 p TTC.

L'offre globale s'élevant à 31 845 p HT soit 35 029.50 p TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre mentionné ci-dessus,

DECIDE de donner tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour signer tout document relatif à cette attribution de marché.

INFORMATIONS :

AGENT D'ANIMATION

Un contrat de mise à disposition va être signé avec l'association SOLIPASS, pour la 1^{ère} période scolaire du 4 septembre au 20 octobre 2017. Mademoiselle CAURETTE Léa titulaire du Bafa assurera le poste d'agent d'animation (Garderie ó TAP) soit 19h30 par semaine.

INVITATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU HAUT ANJOU et Canton de TIERCE au 44^{ème} CONGRES LE 1^{ER} OCTOBRE A CHATEAUNEUF

3 SEPTEMBRE FORUM DES ASSOCIATIONS A CHATEAUNEUF

9 SEPTEMBRE FORUM DES ASSOCIATIONS COMMUNE DES HAUTS D'ANJOU

15 SEPTEMBRE AG DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX A BOUCHEMAINE

16 SEPTEMBRE FETE DE L'ELEVAGE A CHEFFES

QUESTION DIVERSE :

SEMINAIRE MI-MANDAT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX LE 28 SEPTEMBRE 2017 à 20H

